

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

| | |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de membres: | |
| Afférents au Conseil Municipal: | 15 |
| En exercice: | 15 |
| Qui ont pris part à la Délibération: | 11 |

Date de convocation et d'affichage: neuf décembre deux mil quinze.

Séance du: **L'an deux mil quinze, le dix huit décembre à 19 heures,**

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme D'HALLUIN Chantal - Mme HOSSELET Jeannine -
Mme BLANCHARD Yvette – Mme DZIEMBOWSKI Séverine - Mme LELEU Nathalie
MM. DUPONT François – DESCAMPS Laurent - SENEZ Frédéric - DEL FABRO Gérald
- COQUELLE Jean-Luc –

Absents excusés : MM. BUADES Michel - GUIROD Alain – LUDWICZAK Jérôme

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.A.D. (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES)

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Vu la délibération du 12 septembre 2014 prescrivant la révision du POS et la rédaction d'un PLU

Madame le Maire présente les trois Orientations du PADD au Conseil Municipal :

- Orientation 1 : Protéger les qualités écologiques et paysagères des Marais de la Sensée,
- Orientation 2 : Préserver un cadre de vie rural de qualité,
- Orientation 3 : Maîtriser le développement urbain en l'adaptant aux caractéristiques de la Commune.

Madame le Maire indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu

CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PASSAGE PIETONS ET A LA MISE EN PLACE DE SIGNALISATION ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR

Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée d'une convention reçue du Département du Nord concernant les travaux d'aménagement d'un passage piétons et à la mise en place de signalisation et à leur entretien ultérieur sur la RD 71 dite « Rue du Général de Gaulle » entre les PR5 + 0530 et 5 + 0954.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la dite convention et les avenants pouvant en découler avec le Département du Nord.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VACQUERIE

Dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale prévue par la loi NOTRe, et de la modification des critères permettant la constitution d'une Communauté, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale nous a transmis le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant notamment la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de Cambrai avec la Communauté de Communes de la Vacquerie.

Dans l'intérêt des deux communautés, et en prenant en compte :

- Les fusions successives qu'a connues la Communauté d'Agglomération de Cambrai, dont la dernière remonte au 1^{er} janvier 2014,
- Les incertitudes relatives à l'évolution des finances publiques nécessitant un « délai de repos », qui permettrait d'avoir une vision plus claire des impacts des baisses de la

D.G.F., des conséquences de la réforme de cette dotation reportée à 2017 ainsi que l'effet ciseau induit par ces baisses dans les autres niveaux de collectivités,

- Le respect des votes des concitoyens,

Je vous propose aujourd'hui de bien vouloir :

- approuver le principe de fusion à venir entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la Communauté de Communes de la Vacquerie,
- demander un amendement au schéma afin d'obtenir un report de la date de cette fusion au 1^{er} janvier 2018, pour les motifs ci-dessus énoncés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de fusion et demande un amendement au Schéma afin d'obtenir un report à la date du 1^{er} janvier 2018.

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)
PROPOSITION D'EXTENSION DU SIDEN-SIAN AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET
STEENBECQUE**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture du Nord relatif à la proposition d'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

**DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'ESCARMAIN AU SEIN DU SIVU « MURS
MITOYENS DU CAMBRESIS » A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2016**

Madame le Maire explique que les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Escarmain au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1^{er} avril 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Madame le Maire soumet à l'Assemblée un avant-projet concernant des travaux de voirie sur la rue des Hortensias (requalification de la voirie, réalisation de bordures et effacement de réseau) pour un montant H.T. de 72 335.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux ci-dessus,
- approuve l'avant-projet dont le montant s'élève à 72 335.00 € H.T., soit un total de 86 802.00 € T.T.C.
- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES (SALLES ET MOBILIER) ENTRE
LE SIVOM D'ACTION SOCIALE DE L'OUEST CAMBRESIS ET LA COMMUNE D'HEM-
LENGLET**

Madame le Maire fait lecture d'une convention reçue du SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis.

Dans le souci d'une bonne organisation, la Commune d'Hem-Lenglet décide de mettre à disposition une partie de ses services (Salles et Mobilier) pour l'exercice de ses compétences.

Les modalités de participation aux dépenses d'entretien et de renouvellement sont les suivantes :

- Remboursement à hauteur de 40 € pour 8 heures d'occupation, à effet au 1^{er} janvier 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

LOCATIONS ZONE DE LOISIRS (Changement)

- Mme Veuve COLNAY Pierre, résiliation au 31 décembre 2015

Parcelle n° 41 « marais aux vaches »

Successeur : M. Mme DEL FABRO Serge et Nadia

Loyer 220 €

- M. PENOT Georges, renouvellement au 31 décembre 2015

Parcelle n° 14 « marais aux vaches »

Loyer 220 €

- M. FOULON Sébastien, résiliation au 31 décembre 2015

Parcelle n° 47 « marais aux vaches»

Successeur : Mme VINCENT Séverine

Loyer 190 €

- Mme PRUVOST Stella et M. GOUBEL Pierre, résiliation au 31 janvier 2016

Parcelle n° 25 « les grands clairs»

Successeur : MM. MOREAU Bernard, MOREAU Julien, WIPLIEZ Patrick

Loyer 870 €

Le Maire, Yvette BLANCHARD